

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD,
SAINT-SUPERY, MM. RIVIER, AMOUROUX, LIVOTI,
Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme
AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : Madame CAHUZAC.

Ouverture de la séance à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un point sera rajouté à l'ordre du jour :
Admission en non-valeur.

- ❖ Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30/07/2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1°- Décision modificative budget 2018

En raison d'une erreur d'imputation de la recette « amendes de police » sur le budget 2017, il y a lieu d'abonder le compte C/133 2 (DI) de la somme de 9 300 € et le compte 4582102 (RI) de la somme de 9 300 €.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

2°- Admission en non-valeur

Madame DUFART, Trésorière, présente un état d'admission en non-valeur pour des créances qui ont fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont rapporté aucun encaissement. Cet état s'élève à la somme totale de **1 701,20 €**. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si elle souhaite accepter ces non-valeurs.

Etat accepté à l'unanimité des membres présents.

- 3°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour le bon déroulement du service de l'Ecole Maternelle, il y aurait lieu d'augmenter le temps de travail de l'ATSEM titulaire du poste à 29 heures. Ce besoin est apparu avec la rentrée scolaire 2018/2019. Ce poste pourrait passer de 29 h à 35 h. Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

- 4° Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Société ALTEAL (ex Colomiers Habitat) sollicitant l'autorisation de rallonger la durée des garanties d'emprunts acceptées en 2004 et en 2011. Une renégociation de ces emprunts s'est avérée nécessaire suite à la loi de finances 2018 qui a fortement impacté les ressources des bailleurs sociaux.
Autorisation acceptée à l'unanimité des membres présents.

- 5° La décision du transfert du stade municipal à la Communauté de Communes Cœur de Garonne n'est plus nécessaire.

.../...

6° - Monsieur le Maire présente ses souhaits à propos des travaux d'amélioration de la voirie qui pourraient être inscrits sur le programme 2019 « Amendes de police » :
Création de zones de stationnement « avenue du Corps Franc Pommiès » et « rue de la Poste ».

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7° - Informations :

* PPRT Antargaz : ouverture de 2 comptes de consignation : Mairie de Roquefort et Mairie de Mancieux

* La Région Occitanie a mis en place la Taxe Spéciale d'Équipement qui sera perçue par l'EPFE (Établissement Public Foncier d'État) afin d'éviter la spéculation immobilière. Cette taxe sera prélevée en même temps que les impôts fonciers.
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

* Contrats de territoire Conseil Départemental
Monsieur le Maire donne lecture du bilan des programmations 2016 et 2017, des dossiers déposés au titre des Contrats de territoire 2018 et demande de réfléchir sur les projets pour 2019.

8° - Monsieur le Maire informe l'Assemblée du déroulement et de l'organisation de l'inauguration du 28 septembre 2018.

9° - Questions diverses :

* Madame GERARD rappelle les dates des animations à venir :
Thé dansant : **04/11/2018**
Vin nouveau : **17/11/2018** (à la recherche d'une animation)

* Monsieur le Maire donne des informations :
- sur les travaux de la SNCF du **15.10.18** au **21.12.18** et du **07.01.19** au **29.03.19**.
- invitation au prochain « Eductour » en Cœur de Garonne le 27.09.2018
- les travaux de rénovation des WC publics ont démarré.

* Monsieur RAMEAU informe que les travaux de voirie sont faits chemin du château d'eau dans le bois.

* Monsieur LIVOTI informe que les travaux de démolition en vue de la construction de 8 logements devraient démarrer le 1^{er} octobre 2018.

* Madame GERARD soulève le problème du dépôt d'ordures sauvages sur l'aire de repos du rond-point d'Aurignac.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 20.

Fait à Boussens, le 18 Septembre 2018

Le Maire,
C. SANS

